

CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES
1 RUE RENE CASSIN – SAINT CONTEST – 14911 CAEN CEDEX 9
TEL : 02.31.54.54.85 – FAX : 02.31.54.40.77 – MAIL : cfe@caen.cci.fr

PIECES A PRODUIRE POUR UNE DEMANDE DE CARTE DE COMMERCANT AMBULANT

Demande initiale

Micro-entrepreneur :

- ✓ Copie du Formulaire P0 de la déclaration d'entreprise
- ✓ Copie de l'extrait K bis
- ✓ Copie d'un justificatif d'adresse
- ✓ Une copie de la pièce d'identité ou le cas échéant d'un titre de circulation ou du titre de séjour
- ✓ 1 photographie d'identité récente couleur
- ✓ 15 Euros à l'ordre de la CCI de CAEN

Registre du Commerce et des Sociétés :

- ✓ Copie de l'extrait K bis
- ✓ Copie de l'avis de situation de l'INSEE
- ✓ Copie d'un justificatif d'adresse
- ✓ Une copie de la pièce d'identité ou le cas échéant d'un titre de circulation ou du titre de séjour
- ✓ 1 photographie d'identité récente couleur
- ✓ 15 Euros à l'ordre de la CCI de CAEN

Dans les autres cas, le déclarant doit fournir, outre les pièces justificatives relatives aux rubriques mentionnées ci dessus, les documents suivants :

- ✓ Pour les associations exerçant une activité commerciale, un certificat d'inscription au répertoire des entreprises et des établissements et une copie de leur statut,
- ✓ Pour les personnes physiques et morales qui n'ont pas d'établissement en France, mais qui ont déclaré leur activité commerciale ou artisanale dans un autre pays de l'Union européenne, la preuve de cette déclaration.

Renouvellement

Il s'effectue dans les mêmes conditions que la demande initiale. Outre les documents cités ci-dessus, il est demandé :

- ✓ Pour les personnes assujetties à immatriculation au registre du Commerce et des Société, un extrait datant de moins de trois mois des inscriptions portées audit registre,
- ✓ 1 photographie d'identité récente couleur
- ✓ Une copie de la pièce d'identité ou le cas échéant d'un titre de circulation ou du titre de séjour
- ✓ Copie d'un justificatif d'adresse
- ✓ 15 Euros à l'ordre de la CCI de CAEN

Modifications

Il s'effectue dans les mêmes conditions que la demande initiale. Outre les documents cités ci-dessus, il est demandé :

- ✓ Pour les personnes assujetties à immatriculation au registre du Commerce et des Société, un extrait datant de moins de trois mois des inscriptions portées audit registre,
- ✓ 1 photographie d'identité récente couleur
- ✓ Une copie de la pièce d'identité ou le cas échéant d'un titre de circulation ou du titre de séjour
- ✓ Copie d'un justificatif d'adresse
- ✓ 15 Euros à l'ordre de la CCI de CAEN

La délivrance de la carte est soumise au paiement d'une redevance (décret n° 2009-1700 du 30 décembre 2009) et à la restitution, le cas échéant, du certificat provisoire prévu à l'article R.123-208-3 du code de commerce, ou, en cas de renouvellement ou de modification, de la carte devenue obsolète.